

COMMUNIQUE DE PRESSE

L'Acisé et l'ANRU renforcent leur partenariat

L'Acisé et l'ANRU ont signé, le 26 septembre 2013 à Lille, dans le cadre du congrès USH, un deuxième accord cadre qui renouvelle leur partenariat jusqu'au 31 décembre 2014.

Ce texte confirme l'articulation entre cohésion sociale et rénovation urbaine, au service des 6 millions d'habitants des quartiers.

Un accord-cadre pour quoi faire ?

L'accord-cadre signé en octobre 2010 avait pour but de donner un cadre à des interventions menées conjointement par les deux Etablissements : insertion, gestion urbaine de proximité, relogement, prévention de la délinquance, développement économique, Programme Internats de la réussite....

Aujourd'hui, cette deuxième convention renforce cette coopération et l'adapte aux nouvelles orientations de la politique de ville définies par François Lamy, Ministre délégué chargé de la Ville.

Comment l'Acisé et l'ANRU vont-elles enrichir leur collaboration ?

Leurs actions communes vont s'étendre à d'autres domaines d'action tels que la participation des habitants, la mobilité et les transports, dans une parfaite complémentarité. Les deux Agences accompagneront aussi les sites faisant l'objet de Plans Stratégiques Locaux et ceux qui préfigurent les futurs contrats de ville.

Quelques exemples

- **La gestion urbaine de proximité** : plus de 600 diagnostics, dits « en marchant » ont été réalisés par l'Acisé depuis 2009, dont plus des deux tiers concernent des sites en rénovation urbaine. Un dispositif expérimental de formation inter-acteurs, piloté par l'Acisé en lien avec l'ANRU, le SG CIV et l'USH, a été mené sur 23 sites en rénovation urbaine et est en cours d'évaluation.
- **La sécurité et la tranquillité** : les deux Agences ont apporté leur expertise sur plusieurs sites connaissant des difficultés en la matière (Avignon, Nîmes, Montereau-Fault-Yonne et Chambéry).
- **L'éducation** : en ce qui concerne les internats de la réussite, l'Acisé a été systématiquement associée par l'ANRU à l'examen des dossiers et a apporté son expertise quant à la qualité des dossiers proposés en veillant à leur articulation avec les projets de réussite éducative.



⇒ Téléchargez cette convention sur www.lacse.fr et www.anru.fr

A propos de l'Acsé

Créée en octobre 2006, l'Acsé met en œuvre les programmes en faveur des habitants des quartiers. Favoriser la promotion sociale des habitants, promouvoir l'égalité, prévenir et lutter contre les discriminations, autant de défis importants pour les quartiers. Aujourd'hui la politique de la ville ne peut s'envisager sans une approche sociale ambitieuse, sans une dynamique rassemblant les institutions publiques et privées, les acteurs de terrain et les habitants. De l'emploi à l'éducation, de la lutte contre les discriminations à l'accès aux soins, l'Acsé s'engage pour que le « vivre ensemble » s'affirme comme un élément essentiel de la politique de la ville. L'Acsé rejoindra le futur Commissariat Général à l'Egalité des Territoires dès 2014.

A propos de l'ANRU

L'ANRU met en œuvre des projets de rénovation urbaine afin de transformer les conditions de vie de 5 millions d'habitants. A travers le Programme National de Rénovation Urbaine (12,350 milliards d'euros en provenance de l'ANRU et ses partenaires, qui génèrent 45 milliards d'euros de travaux) et le Programme « Quartiers Anciens », l'ANRU intervient notamment sur les logements, les espaces publics, les équipements scolaires, les crèches, les commerces, l'activité économique. L'ANRU mène également des actions en faveur de l'insertion par l'emploi. Dans le cadre du programme Investissements d'avenir, l'ANRU agit pour le développement des internats de la réussite et de la culture scientifique, technique et industrielle.

CONTACT PRESSE Acsé

Direction de la Communication

Marie-Christine Paolini : 01 40 02 77 63 - marie-christine.paolini@lacse.fr

CONTACT PRESSE ANRU

Direction de la Communication

Elizabeth Broge / Laurence Quercy : 01 53 63 55 05 - ebroge@anru.fr - lquercy@anru.fr